

*Position de la FNTR en faveur de la reconduction du règlement d'exemption 1400/2002*

La FNTR souhaite la reconduction du règlement d'exemption 1400/2002 compte tenu des résultats bénéfiques qu'il a produit sur le marché de la distribution et des services de poids lourds.

Ce règlement européen a en effet contribué à accroître la qualité et la rapidité des services rendu par les concessionnaires et réparateurs de poids lourds à des entreprises du transport routier qui ont de fortes exigences compte tenu des contraintes de productivité et de logistique en flux tendus auxquelles elles sont quotidiennement soumises. L'amélioration du service s'est manifestée sur plusieurs points :

- Concernant la vente et la réparation, les entreprises du transport routier ont pu constater ces dernières années qu'une expertise s'était progressivement développée chez les concessionnaires sur plusieurs marques. Cela est particulièrement important pour ces entreprises qui détiennent pour la plupart d'entre elles des flottes de véhicules de plusieurs marques. Le développement de concessions multimarques depuis 2002 grâce au règlement 1400/2002 a incontestablement été un atout pour les entreprises du transport routier.
- Par ailleurs, les entreprises du transport routier sont globalement satisfaites des services proposés par les concessionnaires en matière de fourniture en pièces de rechange. Les prix proposés se maintiennent à un niveau acceptable. Cela s'explique par la variété des sources d'approvisionnement autorisée par le règlement 1400/2002 au sein même des réseaux de marque et en dehors. La qualité et la traçabilité des pièces de rechange proposées est également garantie par le fait que les concessionnaires utilisent et vendent des pièces agréées ou certifiées conformes par le fabricant.
- Enfin, les concessionnaires ont investi dans leurs entreprises et proposent un accueil, une qualité de service, un niveau d'équipement et de formation conformes aux exigences des entreprises du transport routier. Le règlement 1400/2002 par l'équilibre des relations qu'il instaure entre constructeurs et concessionnaires a permis à ces derniers d'effectuer des investissements dans la durée afin de répondre aux nombreuses attentes des entreprises de notre secteur.

Dans un contexte difficile et instable pour les transporteurs français et européens, marqué par une élévation du coût des carburants, une pression fiscale importante et une réglementation sociale et technique croissante, les entreprises du transport routier veulent pouvoir continuer à compter sur une bonne qualité de service en matière de distribution et de services de poids lourds. C'est la raison pour laquelle la FNTR demande la prorogation du règlement d'exemption 1400/2002 après 2010.